

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération  
n° 2011.06. 87.B

Médiathèque  
d'agglomération -  
solution sur champ  
de sondes  
géothermiques  
verticales : demande  
de subvention auprès  
du Fonds Régional  
pour l'Excellence  
Environnementale  
(FREE)

**LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.06. 87.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /  
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**MEDIATHEQUE D' AGGLOMERATION - SOLUTION SUR CHAMP DE SONDES GEOTHERMIQUES  
VERTICALES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL POUR  
L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE (FREE)**

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a autorisé la réalisation d'une médiathèque d'agglomération et a décidé de s'engager sur la qualité environnementale de cet équipement.

Le GrandAngoulême a souhaité un bâtiment performant en terme de consommation d'énergie et a, dès le début du projet, demandé un niveau de performance Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Cet objectif permettra ainsi d'engager une action phare dans le cadre du Contrat Local Initiatives Climat du GrandAngoulême qui vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment dans ses politiques de construction et de gestion du patrimoine.

Pour atteindre cet objectif performantiel, une étude d'approvisionnement en énergie a été réalisée ainsi qu'une étude de faisabilité pour la réalisation et le dimensionnement de la pompe à chaleur et du champ de sondes. Suite à ces études, il a été décidé de retenir la solution d'une pompe à chaleur géothermique sur champ de sondes pour assurer la production de chaleur de la médiathèque.

Le Fonds Chaleur – FREE - proposé par le conseil régional Poitou Charentes, peut accorder une aide à l'investissement allant jusqu'à 60 % des coûts éligibles sous certaines conditions.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 16 juin 2011,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès à la région Poitou Charentes une aide à l'investissement pour la mise en place d'une installation géothermale utilisant une pompe à chaleur associée à un champ de sondes.

**D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**27 juin 2011**

**Affiché le :**

**27 juin 2011**

## ANNEXE

### Conditions d'éligibilité des projets de géothermie

Chaque projet PAC sera étudié au cas par cas étant donné que chaque projet est différent (propriétés thermiques du terrain ou des nappes différentes, disponibilité de données encore insuffisante).

Néanmoins on peut déjà établir un certain nombre de critères communs à chaque projet.

#### **Pour les opérations sur champs de sonde**

- Respect de la réglementation sous-sol ou des milieux naturels
- Gain sur le Ubat/ Uref d'au moins 10% pour le secteur du tertiaire
- Pour le secteur tertiaire, le niveau BBC sera demandé
- Puissance thermique délivrée par la PAC d'au moins 30kW
- Réalisation d'un test de mesure in situ des propriétés thermiques du terrain pour le dimensionnement des installations et d'une étude de simulation thermique dynamique (STD) pour les opérations pour lesquelles la surface SHON des bâtiments à chauffer est supérieure à 1500m<sup>2</sup>
- COP machine égal ou supérieur à 3,7
- Mise en place d'un comptage d'énergie (production géothermale, production PAC, consommations auxiliaires, consommation énergie d'appoint) et d'un dispositif de recueil des données.

#### **Aide à l'investissement**

*Taux d'intervention : Jusqu'à 60% des coûts éligibles (correspondant au surcoût par rapport à une solution de référence) pour de la géothermie sur sondes verticales.*

Les dépenses éligibles correspondent aux dépenses qui concourent directement à la réalisation de l'opération (ingénierie comprise) déduction faite des dépenses qui auraient été réalisées pour une installation de production d'énergie classique à combustible fossile couvrant les mêmes besoins.